

La séparation de la famille: un moyen pour promouvoir l'autonomie

Separation from the family: one way of promoting autonomy

Margherita Merucci, Université Catholique de Lyon

This article proposes some reflections about the experience of therapeutic separations from family for a disable child in the context of a day care center. In those cases where family bounds are entangled and the separation process gets stuck, professionals can propose to parents a night care for the child for just few days a week, in order to support and to help the family. The hypothesis behind this proposal is that this kind of separation supervised by professionals may be therapeutic for the whole family system.

Keywords: disability, separation, family

abstract

© Pensa MultiMedia Editore srl
ISSN 2282-5061 (in press)
ISSN 2282-6041 (on line)

IV. Altri temi 173

1. Introduction

Le processus de séparation des figures parentales et de la mère en particulier constitue un élément marquant du développement de chaque être humain. Toutefois la maturation psychique et le processus d'individuation, peuvent trouver des obstacles dans des facteurs environnementaux ou dans des facteurs intrinsèques à l'individu-même. Le handicap peut constituer un de ces facteurs. L'enfant handicapé peut rencontrer des difficultés à vivre en tant qu'être séparé de la figure maternelle. La mère, ou les deux parents peuvent trouver difficile de mettre en place ces comportements éducatifs nécessaires à promouvoir le maximum d'autonomie chez leur enfant, car ils en perçoivent les limites et la dépendance physique et psychique avec angoisse et souffrance. Si ces difficultés à promouvoir et à encourager un minimum le processus de séparation s'amplifient, l'enfant et ses parents deviennent prisonniers d'une relation enchevêtrée et fusionnelle, avec une grande souffrance personnelle et de tout le système familial.

Dans ces cas où, donc, la séparation nécessaire au bon développement ne peut pas se réaliser, les professionnels peuvent proposer une séparation physique et un séjour en internat pour quelques jours à la semaine accompagnant ainsi les parents, l'enfant et la famille dans sa globalité à la mise en place de cette expérience fondamentale en vue de la construction d'une plus grande autonomie.

Dans cet article, nous voulons présenter le travail qui est effectué au sein de l'institution où travaille l'autrice afin de favoriser et promouvoir la séparation. A la base de notre intervention, nous posons l'hypothèse que lorsque la séparation n'est pas possible et que la dynamique familiale est caractérisée par des relations enchevêtrées¹ ou fusionnelles, une séparation proposée par l'extérieur peut se révéler thérapeutique pour l'ensemble du système familial.

Dans un premier temps nous allons présenter l'accompagnement dans des situations de handicap pendant l'enfance dans le contexte français. En effet les modalités de la prise en charge institutionnelle présentent des différences par rapport au contexte italien et il nous semble nécessaire de les expliciter. Dans un deuxième temps, nous allons présenter le cadre théorique de référence concernant la séparation, et enfin nous allons introduire les modalités qui caractérisent notre intervention.

2. Le contexte institutionnel

En France, la loi du 11 février 2005, dite des « égalités des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » définit l'obligation pour les enfants et les adolescents handicapés de recevoir une éducation (loi n° 75-534 du 30 juin 1975).

L'intégration dans une classe ordinaire peut être à temps complet ou à temps partiel selon le projet individualisé, qui est établi à partir des besoins éducatifs

1 Nous nous référons ici aux travaux de S. Minuchin (1975) sur l'organisation de la structure familiale et sur l'articulation des distances interpersonnelles.

de chaque élève. Toutefois, si d'un côté la loi oblige à inscrire chaque enfant handicapé dans l'école de son secteur, elle établit aussi le droit pour chaque enfant en situation de handicap de suivre le parcours éducatif le plus adapté à ses compétences et à ses besoins. Les institutions spécialisées, donc, continuent à accueillir tous ces enfants que la déficience cognitive et les problèmes comportementaux et/ou moteurs empêchent de fréquenter l'école ordinaire. Pour résumer, si la loi oblige donc à inscrire chaque enfant handicapé dans l'école de secteur, elle définit aussi le droit de suivre un parcours éducatif adapté aux compétences, aux exigences et aux besoins de l'enfant handicapé.

D'un point de vue pragmatique, l'intégration dans une classe ordinaire constitue une priorité. Toutefois, dans le cas où cette intégration mettrait l'enfant face à des exigences qu'il ne peut pas satisfaire, ou face à des rythmes qu'il ne peut pas tenir, ou encore dans le cas où les conditions de mise en place du projet individualisé ne peuvent pas être respectées, l'enfant handicapé peut être orienté et accueilli dans un institut spécialisé, qui assume la charge de son projet éducatif, thérapeutique, rééducatif et scolaire.

L'autrice travaille dans une de ces institutions spécialisées, destinées à accueillir et à accompagner les enfants en situation de pluryhandicap (moteur, cognitif et comportemental). Ces enfants, à cause de la gravité de leur situation clinique, ne peuvent pas être accueillis en milieu ordinaire.

3. La séparation

Le processus de séparation-individuation qui commence à la naissance (M. Mahler, 1975), est strictement lié au processus d'attachement (Bowlby, 1969, 1973; Crittenden 2001). En effet, plus le lien d'attachement qui se met en place entre l'enfant et sa /ses figure/s de référence est « secure », plus l'enfant devient capable de se séparer et d'explorer des nouveaux horizons et de construire ainsi son identité d'être unique et autonome, conscient en même temps de ce lien d'appartenance qui le relie aux membres de sa famille.

A ce propos il est important d'ouvrir une parenthèse et de rappeler que le rôle parental est caractérisé entre autre par la capacité de l'adulte (père, mère ou figure de substitution) d'assurer le soin, la protection, et l'éducation de l'enfant. Dans les représentations populaires la famille, (dont il existe des nombreuses typologies) représente le lieu privilégié des affects. Ces représentations ont toujours hésité entre deux représentations opposées. D'un côté elle est représentée comme le lieu idéal et source intarissable de l'investissement affectif, et de l'autre comme lieu « mauvais », siège de toute maltraitance, désintérêt affectif et abandon pour l'enfant.

La société demande aux parents, dans l'exercice de leur rôle, d'identifier les besoins physiques, psychosociaux et socioculturels de l'enfant. La réponse adéquate à ces besoins constitue une partie fondamentale et intégrante du rôle que la société demande aux parents d'assumer afin de créer un milieu favorable à la satisfaction des besoins vitaux et au développement des potentialités propres à chacun. Tout le processus du développement est donc une marche dans le temps vers l'émergence de l'individualité à travers des séparations successives et des réélaborations successives des relations familiales.

Toutefois le processus de séparation-individuation peut trouver des obstacles dans son déroulement dans plusieurs facteurs dont le handicap de l'enfant. En effet ce dernier, peut faire de l'enfant un être extrêmement fragile et dépendant de sa mère et des adultes en général, en rendant ainsi la représentation de ses autonomies d'abord et de leur développement dans la vie de tous les jours ensuite, plus problématique.

Dans ces situations, il peut être important d'intervenir auprès de la famille, et auprès des parents en particulier, afin de proposer une aide concrète et un accompagnement à la mise en place du processus de séparation, en dépassant ce qui pourrait être un obstacle « idéologique » à ces séparations à but thérapeutique. En effet, nos sociétés occidentales, sont caractérisées par une extrême idéologisation du lien affectif. Cette dernière peut faire apparaître les séparations imposées ou proposées par des organismes extérieurs à la famille comme une attaque véritable au lien affectif et comme un déracinement de l'enfant de son contexte naturel (Berger, 1992). Selon Berger, les familles et la société ont des grandes difficultés à admettre que l'amour ne suffit pas pour promouvoir le développement d'un enfant. Une grande fermeté éducative est aussi nécessaire afin de créer les conditions indispensables au bon développement de ce dernier. En réalité, la grande complexité et la grande difficulté du rôle parental réside dans le maintien en équilibre des composantes affectives et des composantes éducatives.

Dans les situations où les relations parents-enfants sont caractérisées par des dynamiques fusionnelles, comme dans les situations de besoin de la part de la famille ou du couple parental d'une aide temporaire dans la mise en place des soins quotidiens à l'enfant handicapé, l'institution peut se proposer comme élément « clé » afin de promouvoir et soutenir la dynamique de « dé-fusion ». La proposition d'intégrer pendant deux jours par semaine un internat veut répondre aux exigences psychologiques et sociales de l'enfant et de sa famille en détournant en outre l'attention des problèmes médicaux. Ces derniers représentent en effet souvent la demande principale, comme si une fois résolu, tout le développement de l'enfant devrait rentrer dans la « norme ».

Josefsberg (2007) affirme qu'à fin de mettre en place un vrai travail de séparation au niveau institutionnel, il est nécessaire de remplir les trois conditions suivantes: une situation de séparation dans la réalité, la présence d'un témoin à la séparation et un temps de réélaboration de l'expérience vécue.

- *Une situation de séparation dans la réalité*: pour qu'une séparation psychique puisse s'élaborer, il faut d'abord qu'une séparation dans le réel soit possible. Fréquenter la crèche, l'école maternelle ou tout simplement rester à la maison avec une voisine ou avec des grands-parents pour quelques heures constitue une expérience fondamentale dans la vie de chaque enfant. Toutefois cette seule expérience n'est pas suffisante à promouvoir le développement. Il est en effet important que cette séparation soit inscrite dans un rythme quotidien et qu'elle soit répétée pendant la semaine de façon régulière. Comme le dit Josefsberger, il est important que l'enfant fasse une expérience suffisamment régulière et monotone pour devenir un point de repère dans son organisation spatio-temporelle.

Toutefois cette seule condition, qui, comme nous venons de l'indiquer, se vérifie souvent dans la vie de tout être humain, n'est pas suffisante pour

promouvoir le processus d'individuation-séparation et elle ne suffit pas à garantir la construction d'un noyau interne suffisamment « secure » afin d'aider à faire face à d'autres séparations. En réalité, la satisfaction des besoins vitaux (Zucman, 1998) et surtout le besoin de se sentir protégé, ressenti indispensable pour pouvoir se séparer, est toujours réalisé par la famille et par la figure de la mère en particulier.

- *Un tiers « témoin » de la séparation*: l'institution qui accueille la personne se pose comme un tiers, témoin de la séparation du couple famille-enfant handicapé. Les professionnels (éducateurs, psychologues, personnel de soutien) sont investis affectivement par la famille et par l'enfant, permettant à ces derniers de se « décoller » les uns des autres. L'institution peut assumer sa tâche d'aide et de soutien à la séparation, uniquement si elle assume son rôle de tiers, permettant ainsi aux différents partenaires de se libérer de la relation symbiotique.
- *Un temps d'élaboration*: il faut du temps pour sortir d'un schéma relationnel basé sur la fusion et la réactivité émotionnelle. Il faut aussi du temps pour élaborer des représentations de la situation et des difficultés vécues. Il est important que ce temps d'élaboration soit reconnu et respecté. Les professionnels qui travaillent dans l'institution peuvent en devenir les garants.

4. L'accueil de jour et l'internat

Le centre de jour accueille 36 enfants de 4 aux 14 ans, du lundi au vendredi de 9h à 16. Il bénéficie aussi d'un petit internat de semaine du lundi au vendredi matin, qui peut accueillir un maximum de huit enfants. Tous les enfants rentrent chez eux à la fin de semaine. En ligne général, sauf de très rares situations, les enfants sont présents uniquement deux nuits par semaine au nombre de quatre enfant par nuit.

A l'origine le centre a été créé, comme beaucoup de structure de ce type en France, par des parents réunis en association. Ils ont ainsi donné vie à des institutions qui avaient l'avantage de concentrer les différents suivis rééducatifs et éducatifs des enfants en un seul lieu. Ces structures pouvaient accompagner les enfants handicapés, qui ne pouvaient pas être accueillis ailleurs à cause de la complexité de leur situation, en leur garantissant un suivi.

Les pathologies accueillies sont avant tout des pathologies motrices d'origine cérébrale (IMC ou IMOC), mais dans l'institution sont accueillis aussi des enfants avec des myopathies, des syndromes génétiques et troubles du comportement à spectre autistique. Tous présentent des troubles au niveau moteur.

Dans ce contexte, l'internat est proposé comme une forme d'aide pour les parents dans toutes les situations où les dynamiques fusionnelles nécessitent une intervention extérieure à la famille afin de favoriser le processus de séparation².

2 L'internat peut aussi être demandé directement par la famille dans des situations où elle a besoin d'une aide temporaire (pour permettre aux parents de répondre aux besoins des autres enfants,

L'internat est toujours proposé à la famille comme partie du projet individualisé de l'enfant. Parfois plusieurs mois peuvent s'écouler entre le moment de la première proposition et l'intégration dans la structure³. La proposition est proposée par les éducateurs et par la psychologue et elle est analysée et discutée avec les parents à plusieurs reprises. Plusieurs visites peuvent être organisées pour connaître les lieux (le quartier, l'immeuble, l'appartement, la chambre), les temps (les rythmes quotidiens, les activités, les jeux) et surtout pour se familiariser avec le personnel qui s'occupera de l'enfant. Cette phase de prise d'information, peut être en réalité très longue, mais elle a l'avantage de commencer à introduire dans la famille la représentation d'une séparation possible. La vie peut continuer et être source d'expériences positives même si on ne partage plus le même espace physique au quotidien.

Une fois l'expérience mise en place, les parents sont en contact avec l'équipe éducative de l'internat, ils sont tenus au courant dans les détails des activités et ils sont invités à communiquer avec leurs enfants par téléphone au moins une fois au cours des deux jours d'absence de l'enfant du foyer familial, et cela afin d'éviter que la séparation se transforme en « rupture » du lien⁴.

La proposition d'intégrer l'internat pendant deux jours par semaine est toujours faite à partir des besoins de l'enfant et de la nécessité pour les parents de recevoir une aide pour traverser une phase particulière de leur existence. Parfois, plus rarement, ce sont les parents mêmes qui en font la demande en premiers. L'internat répond alors à une exigence familiale (hospitalisation d'un des parents, hospitalisation d'un des enfants, besoin d'une vacance, besoin d'avoir plus de temps pour les autres enfants etc.).

Cette expérience a un grand impact sur la vie de la famille. Elle permet de redistribuer les rôles de chacun, de réorganiser l'espace de vie de la famille, de redessiner des frontières entre les différents sous-systèmes. Les parents ont la possibilité de retrouver un espace de vie conjugale qui avait été envahi par l'enfant handicapé et ce dernier peut retrouver une place au sein de la fratrie, avec le plus grand soulagement de cette dernière. L'ambiance devient plus détendue et l'enfant même expérimente des parents plus disponibles et moins en difficultés en lui posant des limites ou des règles nécessaires à son développement.

Toutefois, comme toutes les expériences la proposition d'internat peut elle aussi présenter des limites. Ces derniers sont surtout liés à la difficulté de l'enfant d'élaborer cette expérience. En certains cas, l'éloignement de l'enfant handicapé,

pour accompagner un membre de la famille malade, ou tout simplement pour permettre aux parents de s'accorder un temps de repos).

- 3 Parfois la période de réflexion et de travail avec la famille a été plus longue: elle a pu dépasser le douze mois.
- 4 Dans le processus de séparation/individuation, l'absence est élaborée et représentée mentalement, la réalité augmente de complexité en s'enrichissant de nouvelles expériences et de nouvelles représentations. La distance des figures significatives est vécue comme une possibilité de nouvelles expériences. La mère ou les autres membres de la famille continuent à vivre loin du sujet car ce dernier devient capable de s'en représenter l'absence. Le sujet développe la conscience de son identité et son estime de soi en sort renforcée. Quand il y a « rupture » l'absence est vécue comme un vide angoissant duquel il faut se protéger. Toutes les défenses alors mises en place « cramponnent » les sujet sur des positions archaïques qui empêchent son développement.

même si limité à quelques jours par semaine, peut correspondre à une coalition⁵ de l'équipe avec un des protagonistes de la vie familiale. Si une telle coalition se prolonge dans le temps sans que les changements effectifs et bénéfiques soient mis en œuvre, la situation se rigidifie et nous pouvons passer d'une situation d'enchevêtrement à une situation de rupture sans qu'un processus évolutif soit mis en place. Dans ce cas de figure nous assistons à un abandon qui est autant plus rapide et durable dans le temps que le lien avait été fusionnel avant.

5. Conclusion

Dans notre expérience la proposition d'une séparation dans la réalité permet le déblocage d'innombrables situations qui apparaissaient non modifiables. En effet, grâce à cette intervention nous assistons et nous accompagnons la réorganisation d'un nouvel équilibre plus flexible et plus respectueux des exigences de tous les membres de la famille.

Les bénéfices que nous avons constatés sont multiples. Premièrement l'enfant développe un plus grand sentiment de sécurité intérieure et il élargit le champ de ses expériences sociales, en augmentant sa capacité de contact avec les adultes et avec les autres enfants. La conscience de pouvoir faire confiance à un plus grand nombre d'adultes, même si elle n'est pas verbalisée, se traduit dans une plus grande capacité de tolérer les changements. De même les parents construisent un plus grand sentiment de confiance dans les professionnels. Pour eux la conscience de pouvoir « passer le témoin » à des professionnels signifie trouver des interlocuteurs fiables avec qui partager l'accompagnement au quotidien de l'enfant handicapé⁶. Nous constatons des changements au niveau de la vie familiale, avec une réorganisation de l'espace de vie familiale: les parents retrouvent une autre dynamique de couple et leur action parentale en sort renforcée avec une modification de la distance relationnelle avec les enfants. La relation à l'intérieur de la fratrie se modifie, la relation entre enfant devient plus équilibrée, et l'enfant handicapé, dont on peut se séparer, cesse d'être le tyran qui empêche de vivre, ou d'être la victime à laquelle il faut sacrifier son existence. Il peut ainsi reprendre sa place d'enfant.

5 Nous faisons ici référence à la théorie des triangles pervers telle qu'elle a été proposée par J.Haley (1963) et reprise en suite par Sorrentino (2006). La présentation et l'approfondissement d'une telle théorie ne correspond pas aux propos de cet article et nous renvoyons les personnes intéressées à la lecture de la littérature compétente.

6 Pour avoir travaillé dans des institutions qui accueillent des personnes handicapées adultes et qui font leur première expérience de vie institutionnelle lorsque les parents deviennent trop âgés pour s'occuper de la personne handicapée, ou pire après le décès du parent « protecteur », je ne peux que soutenir ces expériences de séparation précoce. En effet quand l'intégration dans un lieu de vie collectif quelle qu'en soit la forme (foyer, appartement protégé, structure médicalisée etc.) devient la seule solution possible, il n'y a plus les conditions pour combiner les trois temps nécessaires que nous avons évoqués dans ces pages. La séparation, qui ne peut pas être élaborée, devient alors une « rupture » au niveau psychique qui entraîne une souffrance insurmontable.

Bibliographie

- Berger M. (1992). *Les séparations à but thérapeutique*. Privat: Toulouse.
- Bowlby J. (1969). *Attachment and loss*. Vol.1. Hogarth Press: London (trad. it. Attaccamento e perdita. Vol 1. Attaccamento alla madre, Boringhieri, Torino 1972).
- Bowlby J. (1973). *Attachment and loss*. Vol.2. *Separation* Hogarth Press: London (trad. it. Attaccamento e perdita. Vol 2. La separazione, Boringhieri, Torino 1975).
- Bowlby J. (1979). *Attachment and loss*. Vol.3. *Loss* Hogarth Press: London (trad. it. Attaccamento e perdita. Vol 3. La perdita della madre, Boringhieri, Torino 1983).
- Crittenden P. (1994). *Nuove prospettive sull'attaccamento. Teoria e pratica in famiglie ad alto rischio*. Milano: Guerini.
- Josefberger R. (1997). *Internat et séparations*. Romananville Saint-Agne: ERES
- Mahler M., Pine F., Bergman A. (1978). *La nascita psicologica del bambino*. Torino: Boringhieri.
- Minuchin S. (1974). *Famiglie e terapia della famiglia*. Roma: Astrolabio.
- Sorrentino A.M. (2006). *Figli disabili, la famiglia di fronte all'handicap*. Milano: Raffaello Cortina.
- Zucman E. (1998). *Accompagner les personnes polyhandicapées*. Paris: CTNERHI.